



DUHAMEL BLIMBAUM
CABINET D'AVOCATS

ASSET MANAGEMENT

« L'argent d'un trésor inexploité n'est plus un capital »
La dynamique du capitalisme, F. Braudel

De la création des structures d'investissement à la commercialisation des produits, le Cabinet Duhamel Blimbaum accompagne ses clients français et internationaux dans l'ensemble de leurs opérations et dans leurs relations avec les autorités de régulation. Il est ainsi un interlocuteur récurrent de l'Autorité des marchés financiers avec laquelle il entretient une relation étroite.

■ SOCIÉTÉS DE GESTION

Les avocats du Cabinet disposent d'une expertise de pointe sur l'ensemble des problématiques liées à la gestion d'actifs, acquise et développée à l'occasion des nombreux dossiers traités.

La souplesse de fonctionnement des équipes permet au Cabinet Duhamel Blimbaum d'offrir à ses clients des conseils adaptés aux nécessités de leurs opérations, en particulier sur les aspects suivants :

- ▶ **Agrément des sociétés de gestion** et suivi des relations avec l'AMF
- ▶ **Règles d'organisation et de bonne conduite** (conformité et contrôle interne, externalisation, services d'investissement, passeport communautaire, lutte contre le blanchiment, etc.)
- ▶ **Structuration des produits financiers et fonds d'investissement**
- ▶ **Elaboration de la documentation financière et des contrats financiers** (conventions d'investissement, mandats de gestion, conventions de conseil, contrats de *prime brokerage*, etc.)
- ▶ **Commercialisation des produits financiers**, en France et à l'étranger

Le Cabinet Duhamel Blimbaum intervient également à l'occasion de contentieux disciplinaires devant la Commission des sanctions de l'AMF.

■ FONDS D'INVESTISSEMENT

Grâce à sa maîtrise des contraintes propres au secteur de la gestion d'actifs, le Cabinet conseille ses clients sur la réglementation applicable aux fonds d'investissement.

Cette expertise couvre les questions relatives à la création, la documentation et la distribution de fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger :

- ▶ **Fonds de capital investissement et de private equity** (SAS, FCPR agréés, FCPI, FIP, FCPR à procédure allégée, FCPR contractuels, etc.)

"Former lawyers from Gide Loyrette Nouel and Clifford Chance have banded together to launch a boutique finance practice in Paris."

The Lawyer, 2011.

EXPERTISES

CORPORATE FINANCE

DROIT BOURSIER

BANQUE - FINANCE

ASSET MANAGEMENT

CONTENTIEUX

DUHAMEL BLIMBAUM AARPI

92, rue de Richelieu
75002 Paris

www.duhamel-blimbaum.com

Tél. : +33 (0)1 82 83 74 50
Fax : +33 (0)1 82 83 74 51

- ▶ **Fonds immobiliers** (OPCI RFA, OPCI grand public, SCPI, SCI, FCPR, OPCVM contractuels, etc.)
- ▶ **Fonds d'infrastructures** (*greenfield / brownfield*, en dettes ou en actions, *project finance*, PPP, etc.)
- ▶ **Fonds de gestion alternative** (*hedge funds*, fonds de fonds, OPCVM ARIA, OPCVM indiciels, OPCVM contractuels, etc.) et **fonds structurés** (CPPI, fonds à formule, etc.)
- ▶ **Fonds coordonnés** (UCITS) français et européens
- ▶ **Fonds off-shore** (Luxembourg, Irlande, Caymans, etc.)
- ▶ **Fonds de titrisation**

■ INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Grâce à sa connaissance du marché et sa maîtrise des enjeux réglementaires, le Cabinet Duhamel Blimbaum accompagne les investisseurs institutionnels (assurances, établissements de crédit, mutuelles, caisses de retraite ou fonds d'investissement) sur les questions de conformité juridique et sur la structuration de leurs investissements :

- ▶ **Détermination du véhicule d'investissement optimal**
- ▶ **Structuration de l'investissement** au regard des contraintes réglementaires et prudentielles de l'investisseur
- ▶ **Négociation et rédaction de la documentation juridique** fixant les modalités de l'investissement

■ INTERVENTIONS RECENTES

A l'occasion de précédents dossiers, les avocats du Cabinet sont intervenus sur des opérations variées dans le domaine de la gestion d'actifs, par exemple :

- ▶ Obtention d'agrément AMF pour des sociétés de gestion spécialisées dans la gestion alternative, la gestion immobilière, le capital-investissement, la gestion individuelle, l'épargne salariale, etc.
- ▶ Structuration d'un fonds de capital risque dédié au financement d'infrastructures (210M€)
- ▶ Négociation d'un investissement en produits structurés pour le compte d'une mutuelle (85M€)
- ▶ Structuration d'un OPCI RFA EL investissant dans des commerces (180M€)
- ▶ Défense d'une société de gestion mise en cause par le service des enquêtes de l'AMF et obtention de l'abandon de la procédure

Le Cabinet Duhamel Blimbaum développe une expertise de pointe en droit financier. Ses avocats interviennent tant en conseil qu'en contentieux.

Cabinet indépendant, Duhamel Blimbaum dispose d'une équipe d'avocats issus d'horizons variés (inscrits aux barreaux de Paris, Londres et Casablanca), travaillant sur les dossiers en français, en anglais et en arabe, et diplômés d'établissements de renom (HEC, Sciences Po, ESCP, Sorbonne etc).

Adossé à un large réseau de cabinets partenaires, Duhamel Blimbaum intervient sur des dossiers d'envergure internationale nécessitant une expertise de premier plan.



Jérémie DUHAMEL, Avocat Associé, est expert en droit bancaire et financier. Il conseille des institutions financières de premier rang (banques, entreprises d'investissement, sociétés de gestion, etc.), tant françaises qu'étrangères, sur les conditions d'exercice de leur activité et leurs opérations. Il les assiste également à l'occasion de procédures disciplinaires ou judiciaires. Jérémie Duhamel est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et est titulaire d'un DEA de droit des affaires (Panthéon Assas) et d'un DEA de droit international économique (Sorbonne). Il est avocat au Barreau de Paris.

jduhamel@duhamel-blimbaum.com - Tél. : +33 (0)1 82 83 74 50